

LE PROJET EDUCATIF, LE PROJET PEDAGOGIQUE, LE PROJET D'ANIMATION ET D'ACTIVITES

Le projet éducatif est rédigé par l'organisateur. Il définit ses valeurs éducatives à long terme et concerne l'ensemble des séjours qu'il organise. Il est généralement rédigé pour plusieurs années, même si certains organisateurs le réactualisent régulièrement.

Exemple d'intention éducative : favoriser chez l'enfant l'apprentissage de l'autonomie

Le projet pédagogique est rédigé par le directeur en concertation avec les animateurs. Sur la base du projet éducatif de l'organisateur, il précise les objectifs du séjour et les moyens mis en œuvre pour les atteindre. Ce projet sera spécifique à un séjour donné, à une période donnée, à une équipe donnée.

Exemple d'objectif pédagogique : apprendre aux enfants à gérer leur espace de vie (la chambre)

Le projet d'animation ou projet de fonctionnement est élaboré par l'équipe d'encadrement. Sur la base du projet pédagogique et en concertation avec les enfants, il s'agit de traduire les objectifs et les moyens généraux en un ensemble d'activités autour d'un thème central. Le projet d'animation sera spécifique à un séjour donné voire même à une tranche d'âge si il y en plusieurs.

Le projet d'activité est élaboré par un ou plusieurs animateurs. À partir du cadre fixé par le projet d'animation et en concertation avec les enfants, il précise de manière concrète le fonctionnement d'une activité. Il ne dure que le temps de l'activité.

LE PROJET ÉDUCATIF EN ACM

Chaque organisateur d'accueils collectifs de mineurs doit établir un projet éducatif, c'est une obligation réglementaire. Il traduit son engagement, ses priorités, ses principes éducatifs. Il définit le sens de ses actions. Il fixe les orientations et les moyens à mobiliser pour sa mise en œuvre. Il est formalisé par un document. L'organisateur indique dans ce document de quelle façon il fait le lien avec les accueils qu'il organise.

Le projet éducatif est commun à l'ensemble des accueils organisés. Son élaboration peut prendre en compte les observations, voire les propositions d'autres partenaires, au premier rang desquels se trouvent les représentants légaux des mineurs, les élus et adhérents d'une association, les animateurs, etc. La démarche participative est importante.

Le projet éducatif est transmis aux directeurs et aux équipes pédagogiques. Il détermine les orientations du projet pédagogique. Il peut également être diffusé - sous différentes formes - aux parents, tuteurs ou éducateurs ; et à titre d'information aux différents partenaires de l'action (école, commune, associations, etc.).

LE PROJET PÉDAGOGIQUE EN ACM

À partir du cadre fixé par le projet éducatif, le directeur de l'accueil de mineurs élabore le projet pédagogique. Ce document est spécifique aux caractéristiques de chaque accueil et résulte d'une préparation collective. Il traduit l'engagement d'une équipe pédagogique dans un temps et un cadre donné.

Une nécessaire cohérence existe donc entre projet éducatif (les intentions, les buts et les valeurs) et projet pédagogique (les options pédagogiques et les choix méthodologiques).

Ce document est conçu comme un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les mineurs sur les conditions de fonctionnement et sert de référence tout au long de l'action. Le projet permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne. Il aide à construire la démarche pédagogique.

PLAN DU PROJET PÉDAGOGIQUE

Il peut y avoir deux versions du document : la première - plus détaillée - sert de support au travail de l'équipe et contient des informations d'ordre interne (listing participants, coordonnées des membres de l'équipe, coordonnées des prestataires, etc...) ; la seconde - plus générale - est communiquée aux représentants légaux des mineurs et à d'éventuels partenaires.

1) Descriptif du séjour

- ✓ La nature de l'accueil (CVL, CLSH, Scouts, itinérant, en dur ou sous tente, etc)
- ✓ Le nom et les coordonnées complètes de l'organisateur
- ✓ Le numéro de récépissé SJS du séjour
- ✓ Le lieu du séjour (adresse, description de la structure et des espaces extérieurs, capacité d'accueil totale, la région d'accueil et ses possibilités)
- ✓ L'effectif et l'âge des mineurs accueillis, la répartition filles / garçons, origines géographiques et sociales
- ✓ L'accueil éventuel d'enfants porteurs d'un handicap
- ✓ La durée du séjour et les dates exactes
- ✓ Les modalités de transport sur place
- ✓ Le nombre d'adultes et leur répartition (personnel pédagogique ou technique)
- ✓ Les activités dominantes du séjour en précisant celles prises en charge par un prestataire extérieur
- ✓ Le matériel pédagogique à disposition, le budget prévu
- ✓ Le règlement intérieur de la structure et de l'organisateur le cas échéant

2) Rappel des principaux objectifs du projet éducatif de l'organisateur

3) Les intentions éducatives du directeur et de son équipe.

C'est la reformulation et la redéfinition des objectifs éducatifs de l'organisateur. Reprendre chaque objectif éducatif et en faire ressortir plusieurs objectifs pédagogiques. Les objectifs pédagogiques doivent être concrets et exploitables.

Exemple : l'objectif éducatif "favoriser le fonctionnement démocratique" sera traduit en objectif pédagogique concret: "chaque enfant sera capable de s'exprimer en groupe, de donner son avis".

4) Le projet de fonctionnement

- ✓ La journée type du séjour (donner un aperçu du fonctionnement quotidien du séjour)
- ✓ Organisation de la vie quotidienne (rythme, repas, temps calmes, hygiène, coucher, etc.) et répartition des rôles (ex: au réveil, un animateur est dans le couloir, un autre en salle d'activité, etc.)
- ✓ Organisation de l'infirmerie
- ✓ Gestion du culte, des régimes alimentaires
- ✓ Gestion de l'argent de poche, des colis, du téléphone, du courrier, du linge, de la toilette, des affaires personnelles (bonbons, mp3...)
- ✓ Activités (objectifs, moyens, mise en œuvre, évaluation)
- ✓ Quelles sanctions pour quels motifs ?
- ✓ Points négociables et non négociables (tabac, drogue, violence, mixité, etc.)

5) L'équipe d'adultes (équipe d'encadrement + équipe technique)

- ✓ Composition de l'équipe, qualifications, compétences particulières
- ✓ Rôle et responsabilités de chacun (directeur, animateurs, AS, etc.)
- ✓ Quel accompagnement pour l'équipe et les stagiaires
- ✓ Les temps de réunion d'équipe (avec qui, à quelle fréquence, quel contenu)
- ✓ Les règles non négociables

6) Organisation de la première journée

- ✓ Préciser notamment l'organisation du convoyage
- ✓ Répartition dans les chambres (animateur de référence par groupe d'âge ou par chambre, etc.)

LE PROJET EDUCATIF, LE PROJET PEDAGOGIQUE, LE PROJET D'ANIMATION ET D'ACTIVITES

7) Projets d'animation et d'activités : Détailler le projet d'animation et citer un ou plusieurs exemples d'activités

8) Communication envers les familles

- ✓ Avant le séjour (lettre aux parents, réunion d'information en présence des familles, etc.)
- ✓ Pendant le séjour (information des familles via une messagerie téléphonique, un blog, une correspondance, etc.)
- ✓ Après le séjour (projection d'un diaporama, remise d'un CD de photos, création d'un groupe fermé sur les réseaux sociaux, etc.)

9) L'évaluation

- ✓ L'évaluation des personnels, des stagiaires (entretiens de mi-séjour, de fin de séjour)
- ✓ Quels moyens pour évaluer le projet ? (bilan personnel, bilan d'équipe, réunion bilan)
- ✓ Quels moyens pour évaluer la satisfaction des participants, des familles, de l'organisme ? (enquêtes de satisfaction, etc.)

10) Conclusion

Annexes (budget détaillé, copie des contrats de prestataires, contrat d'hébergement et de transport, ect.)

Il est diffusé avant l'ouverture des accueils, sous différentes formes (document de communication, lettre aux parents et aux jeunes, etc.) aux parents ainsi qu'au SJS.

LE PROJET D'ANIMATION EN ACM

À partir du cadre fixé par le projet pédagogique et en concertation avec les enfants, les animateurs élabore le projet d'animation. Il s'agit d'un ensemble d'activités développées autour d'un thème central. Il sera spécifique à un séjour donné voire même à une tranche d'âge si il y en plusieurs.

Le projet d'animation peut également influencer le fonctionnement du séjour (rythme du séjour, journée type, organisation, règles de vie, locaux, espaces, temps, activités).

Méthodologie :

- 1) Contexte : présentation du cadre de la structure (nombre d'enfants, lieu, diplômes de l'équipe)
- 2) Introduction : Pourquoi développer ce projet ?
- 3) Définir les objectifs (étapes) pour réaliser le but (intentions)
- 4) Les moyens pour l'aboutissement du projet (matériel, financier, humain)
- 5) Déroulement (démarche pédagogique, faire grandir). Comment mettre en place le projet ?
- 7) Critères d'évaluation : qu'est-ce qu'on va mesurer ? Comment ?

LE PROJET D'ACTIVITÉ EN ACM

À partir du cadre fixé par le projet d'animation et en concertation avec les enfants, les animateurs élaborent - seul ou à plusieurs - des projets d'activités.

Un projet d'activités peut naître des possibilités offertes par le centre et son environnement, des envies ou compétences des animateurs, de l'équipe de direction, des idées des enfants, etc.

La fiche d'activité nous informe sur le nom et le type d'activité proposée (Quoi?), ses objectifs (Pourquoi?), son déroulement (Comment?), le nombre d'animateur requis (Par qui?), le matériel nécessaire (Avec quoi?), le(s) lieu(x) (Où?), le jour et les horaires (Quand?), le public qu'elle cible (Pour qui?), l'effectif d'enfants qu'elle concerne (Combien?), les éventuels partenaires qu'elle implique (Avec qui?), le coût qu'elle représente (Quel budget?) et les critères d'évaluation (Quels critères?).